



PRIX Section Neuro-X Règlement

Article 1

Pour marquer l'importance qu'elle accorde à l'excellence de ses étudiants, la Section Neuro-X décerne les prix suivants :

Article 2

1. Titre/Unité : Prix de la Section Neuro-X (meilleure moyenne de Master)
Laudatio : destiné à récompenser l'étudiant.e ayant obtenu la meilleure moyenne au Master Neuro-X.
2. Titre/Unité : Prix de la Section Neuro-X (2^{ème} meilleure moyenne de Master)
Laudatio : destiné à récompenser l'étudiant.e ayant obtenu la 2^{ème} meilleure moyenne au Master Neuro-X.

Article 3

1. Les lauréat.e-s des prix d'excellence pour la moyenne du master sont sélectionnés sur la base de la moyenne officielle calculée par IS-Academia et est attribué aux deux meilleures moyennes.
2. Le montant du prix pour la meilleure moyenne du master est de 1000 CHF. Le montant du prix pour la 2^{ème} meilleure moyenne du master est de 500 CHF.
3. Si plusieurs étudiant.e-s remplissent la condition de la meilleure moyenne au Master Neuro-X, le prix est décerné entièrement à chacun.e.

Article 4

Le Prix est attribué en principe chaque année. Lorsqu'il est jugé que le niveau d'excellence pour un prix n'est pas atteint par un candidat.e, la section Neuro-X peut renoncer à le décerner.

Article 5

Les prix sont décernés lors de la cérémonie de remise de diplôme de la section Neuro-X.

Lausanne, le 26 Avril 2026

Prof. Dimitri Van De Ville
Directeur de la section de Neuro-X